

CONVENTION D'ENTENTE

Entre

L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Situé 1 avenue Schweitzer, 33400 Talence Cedex,
Représenté par son Directeur général, Monsieur Marc Phalippou,

ci-après désigné « **Bordeaux INP** »,

ET

L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE BORDEAUX

AQUITAINE, Etablissement public d'enseignement supérieur et de recherche agronomique
Situé 1, cours du Général de Gaulle, 33175 Gradignan cedex
Représentée par son Directeur Monsieur Olivier LAVIALLE

ci-après désignée « **Bordeaux Sciences Agro** »,

ET

L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Située Domaine Universitaire, 33607 PESSAC Cedex,
Représentée par sa Présidente, Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

ci-après désignée « **Bordeaux Montaigne** »,

ET

L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX,

Etablissement public à caractère administratif
Situé 11 allée Ausone, 33600 PESSAC
Représenté par son Directeur Monsieur Yves DELOYE,

ci-après désigné « **Sciences Po Bordeaux** »,

Convention d'entente dans le cadre de l'actionnariat de Bordeaux INP dans la société par actions simplifiée « Aquitaine Science Transfert »

Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux Montaigne et Sciences Po Bordeaux étant individuellement ou collectivement désignés par la ou les « Partie(s) »

Sachant que Bordeaux INP, Bordeaux Science Agro, Bordeaux Montaigne et Sciences Po Bordeaux sont membres de la Communauté d'Universités et Etablissements d'Aquitaine (ComUEA).

Sachant que le Conseil d'Administration de la ComUEA réuni en date du 13 octobre 2017 a autorisé la cession totale et à titre gracieux des 38 % de l'actionnariat de la société par actions simplifiée « Aquitaine Sciences Transfert » (AST) détenu par la ComUEA vers l'université de Bordeaux (28%) et Bordeaux INP (10%)

Sachant que le Conseil d'Administration de la ComUEA réuni en date du 13 octobre 2017 a autorisé la cession de 100 actions et un siège au Conseil d'Administration d'AST à Bordeaux INP qui s'entendra avec les établissements qu'il représente, soit Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux Montaigne et Sciences Po Bordeaux.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

~~Cette-La présente~~ convention a pour but d'établir les conditions selon lesquelles les Parties s'entendent dans le contexte précité.

Article 2 : Diffusion des informations

Bordeaux INP s'engage à diffuser à Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux Montaigne et Sciences Po Bordeaux les ordres du jour et comptes rendus des Conseils d'Administration d'AST dès que possible suivant leur réception.

Si Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux Montaigne ou Sciences Po Bordeaux souhaite(nt) ajouter un ou plusieurs point(s) à l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration d'AST à venir, la demande devra être adressée à Bordeaux INP dans les plus brefs délais afin de lui permettre de la formuler auprès d'AST au minimum cinq jours avant la tenue du dit Conseil.

Article 3 – Réunions

Les Parties se réuniront au moins une fois par an à l'initiative de Bordeaux INP.
Des réunions supplémentaires pourront être organisées à la demande de l'une des Parties.

Convention d'entente dans le cadre de l'actionnariat de Bordeaux INP dans la société par actions simplifiée « Aquitaine Science Transfert »

Article 4 – Entrée en vigueur - Durée

~~Cette-La présente~~ convention prend effet à la date officielle de l'acte de cession des actions par la ComUEA à Bordeaux INP et restera en vigueur jusqu'au 29/07/2022.

Elle sera renouvelée par voie d'avenant en fonction du renouvellement de la convention entre Bordeaux INP et AST.

~~Cette-La présente~~ convention peut être résiliée unilatéralement par une des Parties par courrier recommandé, en respectant un préavis de deux mois avant le terme de la convention.

Fait en 4 (quatre) exemplaires

Pour Bordeaux INP
Le

Pour Bordeaux Sciences Agro
Le

Marc Phalippou
Directeur Général

Olivier Laviolle
Directeur

Pour l'Université Bordeaux Montaigne
Le

————— Pour Sciences Po Bordeaux
Le

Hélène VELASCO GRACIET
Présidente

Yves DELOYE
Directeur